

DELIBERATION
SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 8 OCTOBRE 2020

Nombre de Conseillers :
En exercice : 20
Présents : 17
Pouvoirs : 1
Votants : 18

Date de convocation du Bureau Communautaire :
Le 01/10/2020

Le 8 octobre 2020, le Bureau de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, Président, au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Stéphane BERTHOMIEU, Fabien BIHLER, Carole BONTEMPS-HESDIN, Armand CHAUMONT, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Gilles GARNIER, Vincent LAUTIER, Patrick NABETH, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Richard SIMMINI, Frédéric VALLOS.

Absent excusé : Michèle NUGUET (Pouvoir David POMMIER), Pierre PERNET, Bernard REY.

Secrétaire de séance : Gérard PORRETTI.

OBJET : CULTURE/PATRIMOINE - Demande de subventions – Restauration du petit patrimoine – Programme 2020-2021

M. Richard PACCAUD, Vice-Président en charge du tourisme, des loisirs et du patrimoine, rappelle que la communauté de communes est compétente pour la restauration du petit patrimoine public des communes.

Après étude de l'inventaire du petit patrimoine et de son état des lieux, et avis de l'Architecte des bâtiments de France, la programmation proposée pour 2020 et 2021 porte sur les croix de chemin ou de cimetière des communes de Beauregard, Rancé, Fareins, Ars-sur-Formans ainsi que sur le toit du lavoir de Parcieux.

Le montant estimé de cette programmation est de 22 340 € HT. Cette programmation peut bénéficier de deux subventions : 30 % du département de l'Ain et 50 % de l'Etat (DETR).

Il présente au Bureau le plan de financement prévisionnel.

Dépenses HT		Recettes HT		Taux
Croix du cimetière - Beauregard	5 790 €	ETAT	11 170 €	50%
Croix de Montgoux - Beauregard	2 200 €	CD01	6 702 €	30%
Croix Micholet - Ars sur Formans	2 860 €	Reste à charge CCDSV	4 468 €	20%
Croix de Grelonges - Fareins	2 430 €			
Croix du chemin- Rancé	3 820 €			
Toit du lavoir- Parcieux	5 240 €			
Total Coût estimé HT	22 340 €	Total HT	22 340 €	100%

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel pour la programmation de restauration du petit patrimoine 2020-2021, comme ci-dessus ;
- ✓ **DE SOLLICITER** les aides financières de l'Etat et du Département de l'Ain ;

- ✓ **DE MANDATER** le Président ou son Représentant pour effectuer toutes les démarches auprès des collectivités et pour signer tous les documents nécessaires à ces demandes de subventions ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits en dépenses d'investissement pour moitié au BP2020 et le seront pour l'autre moitié au BP2021 conformément à la prospective présentée au DOB 2020. Les recettes seront inscrites au BP 2021.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **12 OCT. 2020**
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20201008-2020B34-CP
Affichage le : **12 OCT. 2020**

A Trévoux, le 08/10/2020

Le Président,
Marc PECHOUX

